



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

UNESCO – PERSPECTIVES D'ÉVALUATION

BUREAU DE L'ÉVALUATION D'IOS

#5

OCTOBRE
2016

Original anglais



PERSPECTIVES D'ÉVALUATION offre un aperçu de l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'évaluation. Conçu comme un outil de partage de connaissances et d'idées avec toutes les parties prenantes concernées, ce bulletin a également pour but de nourrir les réflexions actuelles sur la place de l'évaluation dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Cette cinquième édition est consacrée à :

L'évaluation des mécanismes de coordination mondiaux et régionaux de l'Éducation pour tous (EPT)

La coordination efficace des acteurs clés de l'éducation est indispensable à la réalisation des objectifs mondiaux de l'éducation, en particulier dans le contexte inclusif holistique de l'ODD 4 – Agenda international du développement durable post-2015 Éducation 2030.

Le Cadre d'action de Dakar, adopté à l'issue du Forum mondial sur l'éducation (Dakar, 2000), indique que l'UNESCO « continuera d'assumer le rôle qui lui a été confié d'assurer la coordination entre les partenaires de l'EPT et de maintenir la dynamique de leur coopération » et que, ce faisant, elle « réaxera son programme d'éducation de manière à placer les résultats et les priorités de Dakar au cœur de son activité ».



Quinze ans plus tard, plusieurs cibles et objectifs mondiaux relatifs à l'éducation convenus dans le Cadre d'action sur l'Éducation pour tous (EPT) signé par 164 pays n'ont toujours pas été atteints. Malgré la réalisation de progrès dans certains domaines concernant surtout l'éducation primaire¹, l'évolution constante de l'éducation au niveau mondial et l'émergence d'initiatives concurrentes en matière d'éducation empêchent d'évaluer précisément la contribution de la coordination de l'EPT assurée par l'UNESCO au cours des 15 dernières années aux progrès réalisés. Cette évaluation a montré que le mandat humaniste et les valeurs de l'Organisation, associés à une coordination internationale efficace entre les acteurs clés, étaient essentiels à la réalisation des cibles relatives à

¹ En 2010, 50 millions d'enfants supplémentaires avaient été inscrits à l'école primaire et 90 % des pays avaient atteint la parité entre les sexes dans le primaire. En 2012, 184 millions d'enfants étaient scolarisés dans l'enseignement pré-primaire au niveau international (soit une progression de près de deux tiers par rapport à 1999) et le taux brut de scolarisation dans le secondaire atteignait 85 % (soit une augmentation de près de 20 % par rapport à 1999), traduisant une hausse des taux de transition et de rétention. (GMR, 2015).

l'éducation, dans le contexte plus inclusif et holistique de l'ODD 4 – Agenda Éducation 2030.

Objet de l'évaluation

L'évaluation a principalement porté sur le rôle de chef de file de l'UNESCO et sur son action coordinatrice concernant les activités de plaidoyer, le partage et la diffusion des connaissances, la mobilisation des ressources et le suivi des progrès réalisés, sur trois périodes chronologiques (2000-2004, 2005-2010 et 2011-2015), en vue d'affiner et d'améliorer les processus et structures de coordination mis en place (tant au sein de l'Organisation qu'au niveau international).



Enseignements tirés concernant « les activités de plaidoyer en faveur de l'EPT »

Les efforts de plaidoyer de l'UNESCO ont réussi à influencer sur l'ODD 4 – Agenda Éducation 2030 et ont reçu le soutien de plusieurs de ses partenaires afin d'introduire, dans le Programme mondial de développement durable, des éléments relatifs à l'éducation qui, sans cela, auraient été oubliés. Néanmoins, le manque de clarté des rôles des partenaires et des agences initiatrices de l'EPT aux niveaux mondial, régional et national, exacerbé par l'absence de cadre stratégique interne clair et d'un mécanisme de responsabilisation bien défini ont rendu les activités de plaidoyer de l'UNESCO plus difficiles que prévu.

Parmi les agences initiatrices de l'EPT (UNESCO, PNUD, UNFPA, UNICEF et Banque mondiale), l'UNESCO est l'organisation internationale qui a été la plus constante dans son engagement en faveur de la coordination du programme holistique de l'EPT. Elle s'est attachée à garantir la qualité, l'équité sociale et l'inclusion des systèmes éducatifs, tout en abordant des domaines qui, bien que pertinents, auraient pu être négligés – tels que l'éducation et la protection de la petite enfance, l'alphabétisation des adultes ou encore le développement des compétences des jeunes et des adultes – dans une perspective nouvelle et élargie de l'apprentissage. Elle a par ailleurs veillé à ce que d'autres parties prenantes clés soient davantage entendues, en favorisant une participation

plus active et une représentation plus équitable de la société civile dans le discours mondial sur l'éducation.

Toutefois, l'absence de répartition claire des tâches et des responsabilités de coordination, tant au sein de l'UNESCO qu'entre les agences initiatrices, conjuguée au manque de ressources au niveau national, ont souvent nui à la pertinence de sa coordination avec d'autres partenaires de développement sur le terrain. Enfin, les efforts et les orientations fournis au niveau mondial n'ont pas toujours débouché sur des mesures concrètes au niveau national.

Enseignements tirés concernant « le partage et la diffusion des connaissances relatives à l'EPT »

Les stratégies mises en place par l'UNESCO pour promouvoir efficacement les connaissances relatives à l'EPT ont été couronnées de succès. Toutefois, la multiplication de recherches de qualité, développées dans le cadre d'initiatives mondiales en matière d'éducation dotées de ressources importantes ou au sein d'universités et de fondations privées, a progressivement entamé la prédominance de l'UNESCO.

Les stratégies de l'UNESCO consistant à tirer le meilleur parti de ses instituts spécialisés², à organiser des réunions internationales et régionales pour faciliter la diffusion de ses supports de connaissances, à favoriser les échanges régionaux de bonnes pratiques relatives à l'EPT et à coordonner l'élaboration de publications techniques se sont avérées payantes. La production en interne et la large diffusion de travaux de recherche de pointe, de séries thématiques et d'ouvrages spécialisés portant sur des thématiques éducatives ont conforté l'autorité intellectuelle de l'Organisation, largement reconnue dans les domaines de l'alphabétisation des jeunes et des adultes, de la planification de l'éducation, de la profession enseignante ou encore des statistiques. Néanmoins, la multiplication des initiatives internationales dans le domaine éducatif et le renforcement des capacités des universités et des fondations privées en matière de recherche analytique en lien avec l'éducation ont progressivement nui à l'efficacité de l'UNESCO en matière de production et de diffusion de connaissances relatives à l'EPT.

Enseignements tirés concernant « la mobilisation des ressources en faveur de l'EPT »

Ses ressources étant toujours plus limitées, l'UNESCO a résolument plaidé en faveur d'une hausse du financement de l'éducation et d'une meilleure utilisation des fonds disponibles au niveau national. Ces efforts n'ont toutefois pas été durablement soutenus par certaines agences initiatrices et seule une faible part des ressources espérées pour la réalisation des objectifs de l'EPT a été allouée.

Au niveau mondial, l'UNESCO a prôné avec succès le recours aux partenariats public-privé et l'augmentation des ressources extrabudgétaires pour la programmation et la coordination d'activités en lien avec l'EPT. En vue d'encourager une meilleure répartition des ressources allouées à l'éducation, le Rapport mondial de suivi sur l'EPT (GMR) ainsi que d'autres publications techniques ont fourni aux bailleurs de fonds et aux responsables politiques nationaux les données les plus

fiables à leur disposition concernant les domaines et sujets relatifs à l'éducation à traiter en priorité. Toutefois, l'inégal engagement des agences, ainsi que la dichotomie entre les six objectifs holistiques de l'EPT et les Objectifs du Millénaire pour le développement, et l'apparition de mécanismes parallèles de financement de l'éducation n'entrant pas dans le cadre de l'UNESCO et ne soutenant que quelques objectifs spécifiques du vaste programme de l'EPT³, ont sérieusement compliqué la mobilisation des ressources en faveur de l'EPT.

Enseignements tirés concernant « le suivi des progrès de l'EPT »

Avec le temps, le GMR a été reconnu comme étant la publication statistique la plus complète sur les progrès réalisés par les systèmes éducatifs nationaux vis-à-vis des six objectifs de l'EPT, et les statistiques et indicateurs relatifs à l'éducation produits par l'Institut de statistique de l'UNESCO sont apparus comme l'un des principaux avantages comparatifs de l'Organisation.

L'UNESCO a pu endosser un rôle de premier plan en matière de suivi des objectifs de l'EPT, assuré par l'élaboration du Rapport mondial de suivi sur l'EPT (GMR) et, au niveau régional, par le renforcement des capacités statistiques, mené en étroite collaboration avec les conseillers régionaux de l'Institut de statistique de l'Organisation. L'Organisation, en coopération avec l'UNICEF, a joué un rôle crucial dans les discussions sur l'Agenda pour l'éducation post-2015 au niveau des Nations Unies. Son action, via le Comité directeur de l'Éducation pour tous et le Forum mondial sur l'Éducation 2015, a également été déterminante dans la définition des cibles de l'ODD 4 – Éducation 2030.

Marche à suivre :



Message clé 1 : La coordination internationale et régionale de l'ODD 4 – agenda international du développement durable post-2015 Éducation 2030 exigera de passer d'un système de « coordination et d'encadrement traditionnels » à un « modèle de coordination partagée » plus cohérent et fondé sur le dialogue, avec une stratégie et une répartition des rôles bien définies, et un mécanisme de responsabilisation convenu entre l'ensemble des agences initiatrices et des partenaires ainsi qu'en leur sein. À ce titre, un Comité directeur de l'ODD 4 – Éducation 2030 plus solide et plus autoritaire est nécessaire.

Message clé 2 : Un plaidoyer fort et harmonisé pour l'investissement dans le domaine de l'éducation de tous les partenaires est une condition préalable pour garantir une répartition des fonds alloués pleinement conforme aux cibles holistiques et inclusives de l'ODD 4 – Agenda Éducation 2030.

Message clé 3 : L'UNESCO a les moyens de définir clairement sa contribution à l'Agenda Éducation 2030, notamment (a) en renforçant son statut d'autorité intellectuelle, par le développement de recherches de pointe, la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques, et la mise au point de cibles et d'indicateurs et (b) en aidant les États à développer des Systèmes d'information sur la gestion de l'éducation pertinents et efficaces.

² Notamment l'UIL (Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie), le BIE (Bureau international d'éducation de l'UNESCO), l'IIPE (Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation) et l'ISU (Institut de statistiques de l'UNESCO)

³ Tels que l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée (IMOA) et, plus tard, le Partenariat mondial pour l'éducation. Les interventions des mécanismes de financement mondiaux (comme l'IMOA-Partenariat mondial pour l'éducation) et des bailleurs de fonds ont principalement porté sur l'enseignement primaire dans les pays en développement.